



Bulletin réalisé par l'Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes
BP 54 - 95210 SAINT-GRATIEN Tél. : 01 39 89 91 99

EDITORIAL

Les responsables de votre association sont aujourd'hui des personnes heureuses et malheureuses à la fois. Heureuses parce qu'elles ont réussi à rassembler près de 160 associations qui les ont aidées à réussir la manifestation du 18 octobre dernier en réunissant 9 à 12 000 personnes. Malheureuses parce qu'elles prennent peu à peu conscience que la lutte est inégale, que les lobbies divers se liguent contre votre cause et que la démocratie semble bien malade en France :

- certaines télévisions nationales minimisent sciemment l'évènement, ou considèrent la lutte du Front de Libération des Nains de Jardin comme une cause beaucoup plus importante,
- certains journaux ont relaté une "participation décevante" de "quelques centaines de personnes",
- la préfecture de police n' a comptabilisé que 1700 participants dans un cortège de 850 m. de long sur 20 m. de large,
- aux commandes de l'Etat, Président, Premier Ministre ou Ministres, refusent de nous recevoir.

Nous ne sommes pas des violents, nous ne paralysons pas l'économie du pays, nous ne menaçons pas sa sécurité intérieure en paradant armés et cagoulés ; voilà notre malheur.

IL NOUS FAUT POURTANT CONTINUER,

continuer à nous mobiliser, continuer à faire grossir les rangs de nos adhérents, continuer à nous battre contre les conséquences de cette extension en marche.

Pour paraphraser un général célèbre : ma "Droite" est enfoncée, ma "Gauche" est écrasée, j'attaque !

Claude CARPENTIER, Président.

18 octobre 1997 : 10 000 RIVERAINS CONTRE L'EXTENSION DE L'AÉROPORT DE ROISSY-CDG

Jamais une manifestation contre le doublement des pistes de Roissy n'avait rassemblé autant de riverains : deux fois plus que lors des précédentes manifestations. C'est la démonstration de la dynamique associative : 160 associations ont réussi une action unitaire où se sont joints des élus de toutes tendances.

Nous savourons cette victoire qui nous renforce dans notre détermination à nous battre en tant qu'associatifs et non en tant que politiques contre le « Tout Roissy ».

Nous n'acceptons toujours pas cette extension de Roissy - CDG ; le Conseil d'État n'a pas encore rendu son avis en ce qui concerne les différents recours déposés suite à l'enquête publique.

Il me paraît utile de rappeler ici les autres points essentiels de notre lutte contre les nuisances aériennes de Roissy - CDG.

L'ADVOCNAR exige :

que le projet de 3ème aéroport soit immédiatement réétudié par le Gouvernement, et réalisé avant 10 ans,

que soit rapidement mis en place le programme de desserrement sur les principaux aéroports de province,

que l'aéroport de Roissy - CDG reste fermé la nuit de 23 heures à 5 heures,

que l'on fixe une limitation des mouvements, car un plafonnement du nombre de passagers n'empêcherait pas un accroissement du trafic et n'apporterait donc rien en terme de réduction des nuisances,

que des mesures significatives soient prises concernant les pollutions atmosphériques et terrestres dues aux aéronefs,

que l'on puisse verbaliser sévèrement pilotes et compagnies aériennes lorsqu'un aéronef ne respectera pas la législation en vigueur (altitude, trajectoire, procédures de pilotage à moindre bruit, ...).

Nous avons besoin de votre soutien, et si vous estimez que ce combat en vaut la peine, au cas où vous ne l'auriez déjà fait, rejoignez-nous et devenez adhérent de l'ADVOCNAR.

Alain TRÉMOULET, Vice-Président



Le Conseil d'administration vous présente ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle

LES ACTIONS FUTURES

L'ADVOCNAR doit maintenant envisager de nouvelles actions. Une réunion des associations s'est tenue le 13 novembre dernier pour élaborer divers thèmes de réflexion.

La décision d'extension étant prise malgré la forte opposition des riverains et en partie grâce aux positions délibérément floues de vos élus, il faut maintenant surveiller les points de son application :

- maîtrise de l'accroissement des nuisances,
- vols de nuit,
- réglementation des trajectoires et des procédures de vol,
- infractions aux règles de pilotage,
- dérèglementation européenne, cause de la multiplication des mouvements,
- mise en chantier d'un autre aéroport de transit,

et bien d'autres points encore.

ATTAQUONS SUR LE PLAN ADMINISTRATIF : Demande de dégrèvement pour impôts locaux et fonciers.

La dégradation de notre cadre de vie, due à l'augmentation du trafic, justifie que soit revu le calcul de vos impôts. Retourner la demande de dégrèvement d'impôts ci-jointe au Directeur des Services Fiscaux de votre département. En même temps, faites pression sur votre Maire pour qu'il demande à l'Etat la compensation nécessaire à l'équilibre de son budget.

PROCEDURE à SUIVRE.

Faire votre demande de dégrèvement d'impôts locaux et fonciers pour les années 1994, 1995, 1996 et 1997 en découpant et en remplissant la lettre ci-jointe.

Chiffrer annuellement le dégrèvement sur la base de 10% du montant total d'impôts.

Signer cette demande.

Joindre les photocopies des 4 avis d'impôts locaux et des 4 avis d'impôts fonciers correspondants.

Adresser le tout par lettre recommandée avec AR avant fin 1997.

La demande de dégrèvement ne vous dispense pas de régler vos impôts locaux et foncier 1997.

Dans le cas d'une réponse négative de l'administration, et en vertu des articles L 199 et R-199-1 du livre des procédures fiscales, vous bénéficiez d'un délai de 2 mois pour introduire un recours auprès du Tribunal Administratif, recours qui peut être déposé par vous-même. En tant qu'adhérent fidèle, nous pourrons alors vous faire parvenir une lettre type contre une enveloppe timbrée à votre adresse pour cet envoi. Nous devons aller jusqu'au bout de cette action ; sachez que plus vous serez nombreux à vous mobiliser pour cette opération, plus nous avons de chances de gagner cette bataille.

PHOTOCOPIEZ CES DOCUMENTS ET DIFFUSEZ LES A VOS VOISINS ET AMIS.



ADVOCNAR

Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes

Association Loi 1901 enregistrée en Préfecture sous le n° 2862/M
B.P. 54 - 95210 SAINT-GRATIEN

COTISATION pour l'année 1998

- nouvelle adhésion
- renouvellement d'adhésion

NOM : (Mme, Mlle, M.) _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Tél. : _____

verse sa cotisation de : (minimum 120 fr., fiscalement déductible à 50%)

Date : _____ Signature : _____

Compétences mises éventuellement au service de l'association :

aéronautique juridique comptable publicitaire secrétariat autre : _____

- je peux également :
- participer à des marchés et forums d'associations
 - organiser des distributions de bulletins d'information
 - participer à des manifestations
 - participer à des mises sous enveloppes

COMPTE-RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 1997

Etaient présents 78
représentés 357

soit au total 435 adhérents.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 1996.

Après lecture, procès-verbal adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 décembre 1996.

Après lecture, procès-verbal adopté à l'unanimité.

Rapport moral de Mr CARPENTIER, président pour l'exercice 1996.

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord, en tant que Président de l'association, remercier tous les membres du Conseil qui se sont dévoués sans compter depuis leur dernière nomination dans cette instance :

- monsieur Alain TREMOULET, Vice-président, qui a assuré une grande partie des contacts extérieurs avec la classe politique et les associations amies,
- monsieur Bernard LALANDE, trésorier, pour sa participation aux tâches comptables,
- monsieur Didier PARLY, dont la compétence en informatique permet une exploitation parfaite des fichiers d'adhérents et de sympathisants.

Je souhaiterais également que nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la marche de l'association, qu'elles soient antennes de leur commune ou simples bénévoles dans des tâches obscures.

Je vous demande donc de les applaudir pour leur dévouement.

L'année 1996 a marqué une accélération des projets de développement de Roissy ; elle s'est accompagnée d'une enquête lancée par le gouvernement en Juin et destinée à préparer le décret d'utilité publique cautionnant la construction de 2 pistes supplémentaires.

Cette enquête a rencontré un franc succès d'opposition puisque l'ADVOCNAR à elle seule y a inscrit 11 000 foyers, soit plus de 35 000 riverains, contre l'extension de l'aéroport.

Nous avons participé activement à de nombreuses réunions avec les commissaires enquêteurs à qui nous avons largement développé et nos arguments contre l'extension, et les solutions alternatives que nous proposons.

Au cours de l'enquête, nous avons pris part aux deux réunions publiques organisées par les enquêteurs, la DGAC et ADP, et cela, je puis dire, au péril de nos vies car les dialogues de sourds furent pour le moins houleux.

C'est à cette occasion que nous avons étudié les possibilités d'actions juridiques à l'encontre des lobbies adverses ; nous avons fait nos premières armes en déposant, avec l'aide d'un avocat, un recours contre l'enquête publique. Nous étions conscient du peu de chances d'en avoir un retour favorable, mais avons jugé qu'il était de notre devoir d'association de le faire, en nous promettant de récidiver, le moment venu, contre une éventuelle décision néfaste de l'Etat à notre égard.

Le deuxième semestre a été occupé à mettre en place la stratégie que nous nous étions fixée de regrouper autour de l'ADVOCNAR un maximum d'associations locales afin d'accroître notre poids face aux instances gouvernementales.

Nous avons aussi, au cours de cette année, essayé délier les langues de bois de nos élus, sénateurs, conseillers généraux, députés et maires, en leur demandant d'exprimer clairement et sans ambiguïté leur acceptation ou opposition aux pistes projetées. A part quelques rares positions franchement prises, les réponses obtenues ont fait montre d'un art consommé de l'équivoque. Nous en avons conclu qu'il ne fallait rien attendre de ce côté pour notre salut.

Autant que cela fut possible, nous nous sommes rendu à la maison de l'environnement de Roissy pour procéder à des relevés de trajectoires et d'altitudes. Bien que nous ayons noté quelques manquements inacceptables, l'ensemble du trafic respecte les règles en vigueur, règles qui, malheureusement, sont causes de nos problèmes. Il est à noter que l'augmentation importante des mouvements a obligé Aéroport de Paris à trouver de nouvelles trajectoires de circulation, et que cela a rallié à notre combat un nombre important de communes dans maintenant 5 départements de la couronne parisienne.

Malgré tout, la mobilisation et la participation des riverains demeurent marginales ; ce qui pénalise votre association tant sur le plan de son fonctionnement interne que sur le plan de la crédibilité de ses actions aux yeux des parties adverses.

Souhaitons ensemble que le réveil soit imminent, surtout pour notre manifestation du 18 Octobre, comme semblent imminentes les décisions gouvernementales.

Rapport adopté à l'unanimité.

Rapport financier de Mr LALANDE, trésorier, pour l'exercice 1996.

CHARGES		PRODUITS	
Matériel	4836.06	Cotisations et dons	77821.00
Imprimerie courante	5221.98	Subventions	
Papeterie	1303.29	Ermont	500.00
Frais postaux courants	6517.00	St Prix	3250.00
Secrétariat	1755.26	Enghien	500.00
Abonnements, cotisations	2198.00	Soisy	1000.00
Assurances	751.00	St Gratien	2580.00
Frais bancaires	75.00	Puisseux	160.00
Frais déplac. & missions	5862.59		
Divers	963.65		
Téléphone	3638.46		
Frais postaux exceptionnels	8168.74	Subventions exceptionnelles	37310.00
Imprimerie exceptionnelle	48528.30		
Honoraires	6030.00	Gain / vente SICAV	2155.17
Résultat excédentaire	26526.84	- produits enregistrés d'avance	2900.00
TOTAL	122376.17	TOTAL	122376.17

Rapport financier adopté à l'unanimité.

Les montants des cotisations pour 1997 sont fixés à l'unanimité à :

- membre actif..... 120 fr., assorti d'un reçu fiscal à 50%,
- soutien200 fr.
- membre bienfaiteur 400 fr.
- associations 200 fr. + 2 fr. par adhérent.

Compte-rendu d'activité.

Il a été fait lecture du bulletin ADVOCNAR Infos n° 5.

Renouvellement du Conseil d'Administration.

Président et responsable de la communication
Vice-président et responsable des relations avec les associations
Secrétaire général
Responsable informatique
Responsable des antennes locales
Trésorière
Trésorière adjointe
Appui technique
Président d'honneur

CARPENTIER Claude
Alain TREMOULET
Dolores HUEBER
Didier PARLY
Eric CALMAND
Christiane KENTZINGER
Denise ROBIN
Jacques DUCELIER
Georges SAVAGE

La séance est levée à 23 heures.